

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2011

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Mai 2012
Direction de l'information sur le travail

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2011

Les résultats de l'année

par Alexis Labrosse*

** Alexis Labrosse est agent de recherche en relations du travail à la Direction de l'information sur le travail du ministère du Travail du Québec.*

Il assume la responsabilité de la banque de données sur les taux de salaire négociés à laquelle Hélène-Sylvie Lévesque et Julie Giguère, de la même direction, ont également contribué.

Table des matières

Les résultats de l'année	5
Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2011	6
Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2011	6
La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2011	7
La durée d'application des clauses salariales	7
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés	8
La croissance des taux de salaire réels	9
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire	10
L'évolution des taux de salaire négociés	11
Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique	12
La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec	13
Selon le secteur d'activité économique	14
Selon le secteur d'origine (privé ou public)	15
Conclusion	16
Annexe A	17
Annexe B	18
Notes techniques	20
1. Types de mesures	20
2. Unités de négociation	20
3. Classes salariales	21
4. Taux de salaire versé	22
5. Méthodes de calcul	22
6. Révision des données	24

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués en 2011 au Québec, en pourcentage
- Tableau 1.2 Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2011, en pourcentage
- Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2011, en pourcentage
- Tableau 1.4 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec — Renouvellements intervenus en 2011
- Tableau 1.5 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2006-2011, en pourcentage — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2006-2013, en pourcentage
- Tableau 2.2 Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2006-2013, en pourcentage
- Graphique 1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2006-2011, en pourcentage
- Graphique 2 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2006-2013, en pourcentage
- Annexe A
- Tableau A.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2006-2011, en pourcentage
- Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2006-2011
- Annexe B
- Tableau B.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine par année de renouvellement, 2006-2011, en pourcentage
- Tableau B.2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine — Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2006-2013, en pourcentage

Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées au ministère du Travail ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

L'univers d'analyse retenu est constitué des conventions collectives des secteurs privé et public qui touchent 100 salariés et plus pour les cols bleus et 50 salariés et plus pour les cols blancs. En outre, la croissance des taux de salaire est basée sur celui qui est versé aux salariés¹ appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés². Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. La méthode et les concepts retenus sont détaillés dans les notes techniques à la fin du document.

Les données analysées par le ministère du Travail concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2011 montrent une hausse annuelle moyenne de 1,3 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1.1). Elles ont été compilées à partir de 215 renouvellements touchant 530 780 salariés (tableau 1.2). Par ailleurs, le tableau 1.3 indique que la très grande majorité (496 223, 93,5 %) des salariés visés par un renouvellement en 2011 se trouvent dans le secteur public. Dans ce secteur, les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 1,2 %, comparativement à 2,2 % dans le secteur privé.

	Secteur		Ensemble des salariés
	Public	Privé	
Renouvellements intervenus en 2011			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	1,2	2,2	1,3
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	1,0	2,4	1,6

Source : ministère du Travail du Québec.

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2011, soit 917, on constate que 935 632 salariés ont obtenu une hausse salariale de 1,6 %, en comparaison de 2,5 % l'année précédente (tableau 2.1). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2011, les salariés du secteur privé, qui représentent plus du tiers (360 342 sur 935 632, 38,5 %) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,4 % et ceux du secteur public, 1,6 %.

1. Les taux de salaire versés aux salariés en période d'essai ne sont pas inclus dans cette analyse.

2. Les emplois modaux dans les conventions collectives renouvelées en 2011 regroupaient environ le tiers (33,6 %) de l'ensemble des salariés représentés par des unités de négociation (tableau 1.3).

Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2011

En 2011, les clauses salariales de 320 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, dont 13 constituaient des conventions initiales³. En outre, les clauses salariales de 307 renouvellements⁴ de conventions collectives, dont 215 ont été signés en 2011, ont été traitées au cours de l'année. Enfin, la hausse du salaire minimum de 9,50 \$ à 9,65 \$ l'heure, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011, a nécessité la mise à jour de quelque 150 dossiers.

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2011

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2011 :

Nom de l'employeur ou de la partie patronale	Nombre de salariés
Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux CPNSSS (9 unités d'accréditation)	246 138
Comité patronal de négociation des commissions scolaires CPNC (22 unités d'accréditation)	181 018
Gouvernement du Québec (10 unités d'accréditation)	63 694
Pratt & Whitney Canada inc.	2 250
ArcelorMittal Mines Canada inc.	1 530
Station Mont-Tremblant	1 477
Bombardier inc.	1 352
Alcoa Itée	1 290
Chantier Davie Canada inc.	1 063
Bridgestone Canada, usine de Joliette	978
Molson Canada 2005	813
Olymel S.E.C.	700
Société de transport de la ville de Longueuil	650
Fédération des caisses Desjardins du Québec, groupe bureau de Montréal	600
Legacy Hotels Corp. Fairmont Le Château Frontenac	562
Ville de Lévis	527
Société de transport de la ville de Laval	504

3. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.

4. Pour les renouvellements survenus durant les années antérieures mais traités en 2011, les données historiques sont ajustées en conséquence.

La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2011

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2011 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2011 a été de 1,3 % (tableau 1.2), comparativement à 2,3 % en 2010. La croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 215 conventions collectives touchant 530 780 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 1.2, concernant les renouvellements intervenus en 2011, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 58 mois, soit 21 mois de plus que la durée moyenne observée en 2010. De fait, 76 % des conventions renouvelées en 2011 avaient une durée de plus de 36 mois, comparativement à près de 71 % en 2010.

Tableau 1.2							
Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale – Renouvellements intervenus en 2011, en pourcentage							
	Durée de la clause salariale (mois)						
	Ensemble	12	13 à 23	24	25 à 35	36	plus de 36
Taux de croissance (%)							
Annuel moyen¹	1,3	-0,3	0,8	0,7	2,5	2,4	1,3
<i>En première année</i>	1,3	-0,3	0,7	0	3,3	2,4	1,3
<i>En deuxième année</i>	0,9	-	0,7	2,0	1,5	2,5	0,9
<i>En troisième année</i>	1,2	-	-	-	0,5	2,3	2,1
Durée moyenne (mois)	58	12	20	24	29	36	59
Nombre de conventions	215	5	2	1	5	38	164
Nombre de salariés	530 780	1 014	203	324	615	11 254	517 370

1. Précisons que le taux de croissance annuel moyen s'applique à la durée totale des conventions et n'est donc pas nécessairement la moyenne des trois premières années. C'est notamment le cas des conventions de durée supérieure à 36 mois.

Source : ministère du Travail du Québec.

Notons que les 164 ententes renouvelées qui s'échelonnent sur plus de 36 mois ont une durée moyenne d'environ cinq ans. Ces dernières, communément appelées de longue durée, regroupent 517 370 salariés, soit presque la totalité (97,5 %) des salariés concernés par un renouvellement en 2011. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 1,3 %, soit 0,8 point de pourcentage de moins que dans les conventions renouvelées dont les clauses salariales s'échelonnent sur une durée de 36 mois ou moins⁵.

Par ailleurs, 38 des conventions renouvelées en 2011 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 11 254 salariés (2,1 % de l'ensemble) et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 2,4 % par année.

5. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2011 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé), ainsi que la taille de l'unité de négociation (secteur privé). On note en premier lieu que 66 % des salariés concernés par les renouvellements en 2011 sont des cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 1,3 % par année de leur taux de salaire, tout comme les cols blancs.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2011, dont une copie a été déposée au Ministère et analysée par celui-ci, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 1,2 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 71 ententes écrites, environ le tiers (33 %) de l'ensemble, mais une proportion nettement plus élevée de salariés (93,5 %, 496 223 salariés). En outre, 55 des 71 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du secteur provincial.

Tableau 1.3							
Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention – Renouvellements intervenus en 2011, en pourcentage							
	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire		Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions		Salariés		Nominal	Réel ¹	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	(%)	(%)	
Ensemble des salariés	215	100	530 780	100	1,3	-0,9	33,6
Cols bleus	142	66,0	138 630	26,1	1,3	-1,0	43,8
Cols blancs	73	34,0	392 150	73,9	1,3	-0,9	30,0
Sans indexation	184	85,6	518 412	97,7	1,2	-1,0	33,5
Avec indexation	31	14,4	12 368	2,3	2,8	-0,2	35,8
Secteur public	71	33,0	496 223	93,5	1,2	-1,0	33,1
Provincial	55	25,6	492 427	92,8	1,2	-1,0	32,9
Municipal	16	7,4	3 796	0,7	3,0	0,9	57,7
Secteur privé	144	67,0	34 557	6,5	2,2	-0,6	40,8
<i>Type de produits</i>							
Biens	80	37,2	23 249	4,4	2,4	-0,6	37,4
Services	64	29,8	11 308	2,1	1,8	-0,8	47,7
<i>Taille de l'unité</i>							
500 salariés et plus	12	5,6	13 289	2,5	2,7	-0,3	34,8
200 à 499 salariés	28	13,0	9 069	1,7	1,6	-1,0	39,2
Moins de 200 salariés	104	48,4	12 199	2,3	2,2	-0,8	48,3

1. Le taux de salaire réel est calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec. Pour plus de détails, consultez les notes techniques sous la rubrique «Taux de salaire versé».

Source : ministère du Travail du Québec.

Le secteur public provincial regroupe, entre autres, le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. En 2011, la plupart des conventions collectives qui expiraient en 2010 dans ce secteur ont été renouvelées. Dans le premier sous-secteur, 38 renouvellements visant 428 818 salariés ont été intégrés à notre base de données en 2011. En outre, 22 de ces renouvellements concernent des unités de négociation dans les commissions scolaires (181 018 salariés), tandis que les autres impliquent les universités de Montréal, de McGill, de Sherbrooke, de Chicoutimi (UQAC), ainsi que

Télé-Université (1 662 salariés, sept unités de négociation). Dans le second sous-secteur, neuf renouvellements du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) ont été enregistrés en 2011 et visaient quelque 246 000 salariés.

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu quatre renouvellements en 2011, soit ceux de la Société des traversiers du Québec (185 salariés), de la Régie des installations olympiques (154 salariés, deux unités de négociation) et du Musée d'art contemporain de Montréal (62 salariés). Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2011, soit la Société immobilière du Québec (171 salariés), Investissement Québec (128 salariés), le Musée de la civilisation (88 salariés), le Musée des beaux-arts de Montréal (151 salariés) et la Société du Palais des congrès de Montréal (83 salariés).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), seize renouvellements de convention collective ont été répertoriés, dont ceux des sociétés de transport de Longueuil (650 salariés), de Laval (504 salariés), ainsi que de la Ville de Lévis (527 salariés). Les 3 796 salariés visés par ces seize renouvellements ont obtenu une hausse salariale de 3 % par année.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2011 indiquent des hausses annuelles moyennes de 2,2 %. Cependant, la hausse est plus marquée dans le cas de la production de biens (2,4 %) que dans celui des services (1,8 %).

Toujours dans le secteur privé, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles en comptant moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 2,2 % en 2011, comparativement à 1,6 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et à 2,7 % dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans seulement 31 conventions renouvelées en 2011, qui ont touché 12 368 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 2,8 % par année en dollars courants. Les quelque 518 000 syndiqués sans clause d'indexation⁶ ont pour leur part reçu une augmentation moyenne de 1,2 %.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2011. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2011 procurent un gain réel négatif de -0,9 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions⁷, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement inférieures au taux de croissance de l'inflation durant la période à l'intérieur de laquelle ces hausses sont applicables. Dans le secteur public, on observe ainsi un taux de croissance réel de -1 %, comparativement à -0,6 % dans l'ensemble du secteur privé.

6. Dans le secteur public provincial, les clauses salariales dans les conventions collectives renouvelées en 2011 indiquent que des augmentations supplémentaires pourraient être consenties pour les années 2012 à 2015 en fonction de l'évolution du produit intérieur brut (PIB) en valeur nominale et de l'indice des prix à la consommation (IPC).

7. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 2,2 % en 2012, à 2 % en 2013 et 2014 et à 2,1 % en 2015.

La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

Le tableau 1.4 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2011. Près de neuf dixièmes d'entre eux, soit 88,7 %, ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 0,1 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble environ 92 % des salariés du secteur public et le tiers (33 %), ceux du secteur privé. On remarque aussi que c'est dans le sous-secteur public provincial que l'on retrouve la plus grande part (93,2 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

Un peu moins de 4 % de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs privé et public est respectivement de 32,3 et 1,7 %. Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse entre 3 et 3,9 % est de 2,6 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 18,5 % dans le secteur privé, comparativement à seulement 1,5 % dans le secteur public.

Tableau 1.4							
Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention							
– Renouvellements intervenus en 2011							
	Total	Secteur privé			Secteur public		
		Biens	Services	Total	Provincial	Municipal	Total
Nombre de salariés	530 780	23 249	11 308	34 557	492 427	3 796	496 223
0 % et moins	0,3	2,7	7,7	4,3	--	--	--
0,1 à 1,9 %	88,7	32,8	33,3	33,0	93,2	7,1	92,5
2 à 2,9 %	3,7	27,7	41,8	32,3	1,2	72,1	1,7
3 à 3,9 %	2,6	23,0	9,1	18,5	1,5	--	1,5
4 % et plus	4,8	13,9	8,0	11,9	4,1	20,8	4,3

Les données sont arrondies à une décimale près.

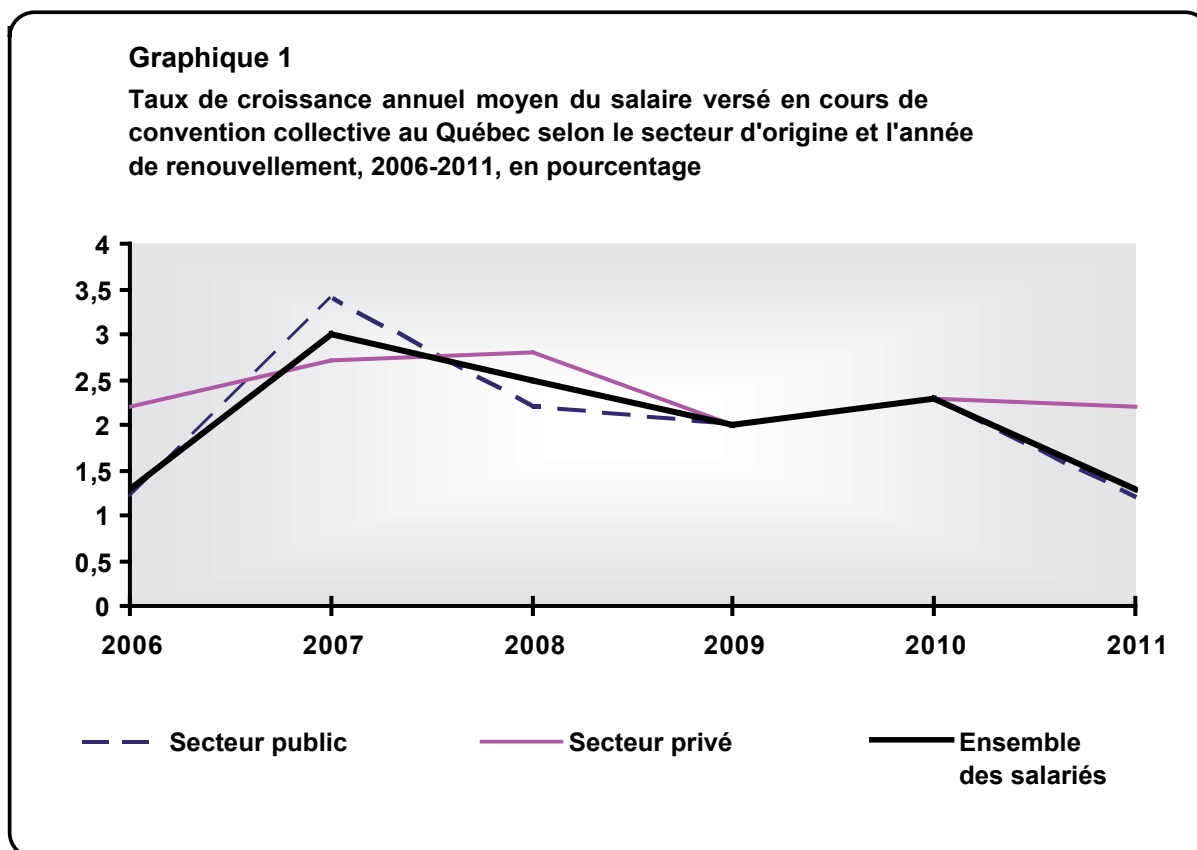
Source : ministère du Travail du Québec.

Les données indiquent que près de 5 % de l'ensemble des salariés profitent d'une augmentation supérieure à 4 %, dont 11,9 % pour ceux du secteur privé et 4,3 % pour ceux du secteur public⁸. Enfin, moins de 5 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées dans le secteur privé en 2011.

8. Dans le cas du sous-secteur public provincial, il s'agit de conventions collectives du Comité patronal de négociation du secteur de l'éducation qui offraient des augmentations supérieures à 4 % pour la première année des ententes qui débutaient en 2010. Pour les années subséquentes, les augmentations prévues sont les mêmes que dans l'ensemble de la fonction publique québécoise.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le graphique 1 illustre l'évolution, depuis 2006, des taux de croissance annuelle des salaires, par année de renouvellement, selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, on remarque une tendance plutôt à la baisse, à l'exception des années 2007, 2008 et 2010. Le secteur public, quant à lui, a connu de plus fortes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, durant ces années.



Le plus faible taux de croissance du salaire est associé aux années 2006 et 2011. Elles présentent effectivement le taux le moins élevé (1,3 % pour l'ensemble des salariés) des dix dernières années, alors que l'inverse s'est produit en 2007 (3 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent souvent de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2006, 2008 et 2011, égales en 2009 et 2010 et inférieures au cours des deux autres années.

Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique

Le tableau 1.5 trace l'évolution des taux de croissance, par année de renouvellement, selon les grands secteurs d'activité économique, et ce, de 2006 à 2011. Les données détaillées en ce qui concerne chacun des sous-secteurs d'activité sont présentées au tableau B.1 de l'annexe B.

Tableau 1.5						
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2006-2011, en pourcentage						
– Par année de renouvellement						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Industries primaires	1,9	3,0	3,0	1,5	7,5	3,5
Industries manufacturières	2,1	1,8	1,9	1,4	1,4	2,3
Construction	-	2,9	2,9	2,3	2,4	-
Services	1,2	3,3	2,7	2,1	2,3	1,2
Secteur privé	2,2	2,7	2,8	2,0	2,3	2,2
Secteur public	1,2	3,4	2,2	2,0	2,3	1,2
Ensemble des salariés	1,3	3,0	2,5	2,0	2,3	1,3
Nombre de conventions collectives	276	247	277	239	238	215
Nombre de salariés	380 747	231 866	115 459	93 773	269 904	530 780

Source : ministère du Travail du Québec.

Pour ce qui est des renouvellements intervenus en 2011, c'est dans le secteur des services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements en 2011, soit 135. Les quelque 507 500 salariés, qui représentent près de 96 % de l'effectif visé par un renouvellement en 2011, ont obtenu une augmentation moyenne de 1,2 % par année, en baisse de plus de un point de pourcentage par rapport à l'année 2010. Il faut souligner que ces renouvellements visent en très grande majorité (496 223 sur 530 780, 93,5 %) les salariés du secteur public et parapublic (éducation, santé et services sociaux).

Au regard des industries manufacturières, 75 ententes écrites touchant 20 206 salariés ont été renouvelées en 2011. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 2,3 % pour la durée de leur convention, soit 1,1 point de pourcentage de plus que celle du secteur des services (1,2 %), et un point de plus que celle de l'ensemble des secteurs d'activité (1,3 %). C'est d'ailleurs la première fois depuis 2006 que l'on observe des augmentations salariales supérieures à 2 % dans ce secteur.

Enfin, c'est le secteur primaire qui affiche les plus hauts taux de croissance annuelle de ses salaires en 2011 avec 3,5 %. Toutefois, cela ne concerne que cinq renouvellements survenus dans le sous-secteur des mines et carrières et s'appliquent à environ 2 500 travailleurs. Mentionnons qu'aucune convention du secteur de la construction n'a été reconduite en 2011.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2006 à 2013 en fonction de diverses variables. En 2011, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 917 et touchaient 935 632 salariés. En décembre 2011, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 1,6 % par rapport à décembre 2010, en baisse de neuf dixièmes de point de pourcentage. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels négatifs de -1,4 % en 2011⁹.

Tableau 2.1								
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec								
– Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2006-2013, en pourcentage								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (P)	2013 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,3	2,3	2,3	2,5	1,6	1,6	1,9
Cols bleus	2,9	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,3	2,1
Cols blancs	2,2	2,1	2,0	2,0	2,6	1,0	1,2	1,8
Secteur public	2,2	2,1	2,0	2,0	2,7	1,0	1,2	1,8
Municipal	2,5	1,1	2,0	2,1	2,6	2,4	1,5	2,4
Provincial	2,2	2,2	2,0	2,1	2,9	0,9	1,2	1,8
Fédéral	2,5	2,9	1,7	1,5	1,5	2,2	2,6	3,5
<i>Taille de l'unité de négociation</i>								
500 salariés et plus	2,2	2,1	2,0	2,0	2,7	1,0	1,2	1,8
De 200 à 499 salariés	2,5	2,3	2,3	2,3	1,9	2,7	2,3	2,5
Moins de 200 salariés	2,5	2,4	2,5	2,2	2,3	2,2	2,1	2,1
Secteur privé	3,0	2,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1
<i>Type de produits</i>								
Biens	2,2	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,2	2,1
Construction	3,7	3,1	3,0	3,0	2,6	2,5	2,5	--
Services	2,4	2,3	2,7	2,8	2,5	2,5	2,2	2,1
<i>Taille de l'unité de négociation</i>								
500 salariés et plus	3,3	2,9	2,9	2,9	2,5	2,6	2,5	2,2
De 200 à 499 salariés	2,3	2,4	2,4	2,0	2,1	2,0	2,1	2,1
Moins de 200 salariés	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3	2,0	2,1	2,1
Nombre de conventions collectives	1 117	1 150	1 166	1 116	1 024	917	666	442
Nombre de salariés	780 863	859 659	872 725	861 470	561 748	935 632	858 798	601 434
Secteur public	482 085	554 923	567 915	563 363	265 287	575 290	546 700	527 033
Secteur privé	298 778	304 736	304 810	298 107	296 461	360 342	312 098	74 401

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

9. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Le tableau 2.1 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public en 2011, les salariés des unités de grande taille (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 1 %, comparativement à 2,7 % pour ceux des unités de taille moyenne (200 à 499) et à 2,2 % pour ceux des unités de petite taille. À l'exception de l'année 2010, toujours dans le secteur public, on observe de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes. Notons cependant que les salariés des petites et moyennes unités ne représentent en moyenne qu'environ 5 % du total des salariés du secteur public.

Dans le secteur privé, on constate en 2011 que les augmentations salariales se chiffraient à 2,4 %, peu importe la taille de l'unité de négociation. Cependant, les hausses salariales obtenues par les grandes unités sont constamment supérieures à celles des autres tailles.

Selon le secteur d'activité économique

Les données du tableau 2.2 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes¹⁰ d'activité économique, de 2006 à 2013. Il importe de noter que les taux indiqués en 2012 et 2013 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Tableau 2.2								
Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2006-2013, en pourcentage								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (P)	2013 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,3	2,3	2,3	2,5	1,6	1,6	1,9
Industries primaires	1,7	2,6	2,6	2,2	3,5	1,8	3,9	3,8
Industries manufacturières	2,2	2,2	2,2	1,9	1,9	2,1	2,1	1,9
Construction	3,7	3,1	3,0	3,0	2,6	2,5	2,5	--
Transport, communications et autres services	2,5	1,9	2,9	2	2,1	2,1	2,1	2,0
Commerce	1,9	2,3	2,4	2,4	3,0	2,3	2,2	2,3
Finances, assurances et affaires immobilières	1,8	2,1	2,5	2,0	4,4	2,5	2,1	2,1
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,3	2,2	2,1	2,1	2,9	1,0	1,2	1,8
Administration publique	2,4	1,8	1,8	2,0	2,0	1,5	1,1	1,8
Secteur public	2,2	2,1	2,0	2,0	2,7	1,0	1,2	1,8
Secteur privé	3,0	2,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1

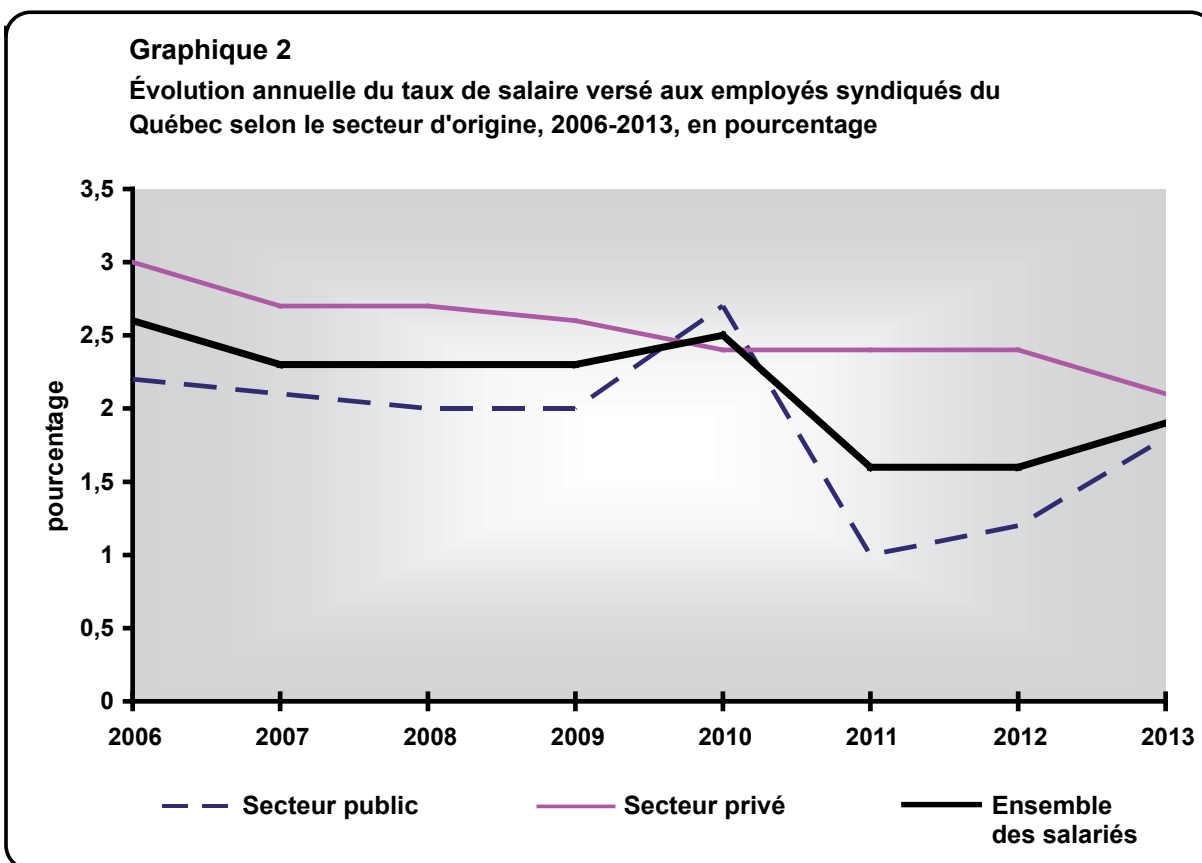
(P) Ces données provisoires ne concernent que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

10. Les données détaillées pour chacun des sous-groupes sont présentées au tableau B.2 de l'annexe B.

En 2011, les augmentations annuelles ont varié de 1 % dans l'ensemble du secteur public et dans celui des services socioculturels, commerciaux et personnels à 2,5 % dans ceux de la construction, des finances, de l'assurance et des affaires immobilières. Les meilleurs taux de croissance annuelle en 2012, soit 3,9 %, sont observés dans les industries primaires (sous-secteur des mines et carrières), suivies de la construction (2,5 %). En 2013, ce sont encore les industries primaires qui se démarquent par une hausse de 3,8 %. Les autres secteurs affichent des taux variant entre 1,8 et 2,3 %. De fait, de 2006 à 2010, la moyenne pour l'ensemble des salariés se maintient entre 2,3 et 2,6 %, alors qu'elle varie entre 1,6 et 1,9 % au cours des années suivantes.

Selon le secteur d'origine (privé ou public)



Enfin, le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2006 à 2013, pour les secteurs public et privé ainsi que pour l'ensemble des salariés. On remarque que, durant toutes ces années, les augmentations de taux de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2010. De fait, le taux de croissance moyen¹¹ de 2006 à 2013 est estimé à environ 1,8 % dans le secteur public, comparativement à 2,6 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2,1 %.

11. Moyenne pondérée par le nombre de salariés.

Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2011 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 1,3 % pour leur durée respective. Il s'agit d'une baisse de un point de pourcentage par rapport à l'année 2010 (2,3 %). Il faut cependant noter que cette plus faible croissance émane largement des conventions du secteur public puisque 93,5 % des salariés concernés par un renouvellement en 2011 (tableau 1.3) viennent en effet de ce secteur.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2011 s'élevaient à 1,6 % par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2011 pour les salariés conventionnés paraissent inférieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (incluant ceux qui sont non syndiqués), lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 2,4 % au Québec en 2011¹². Selon nos données, cela correspond toutefois au même taux accordé aux salariés conventionnés du secteur privé (tableau 2.1) pour cette même année.

Pour terminer, quatre tableaux figurent aux annexes A et B. Le tableau A.1 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, de 2006 à 2011. Dans le tableau A.2 sont précisés, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau B.1 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2006 à 2011, selon l'année de renouvellement. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau B.2 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2006 à 2013.

12. Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés.

ANNEXE A

Tableau A.1						
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2006-2011, en pourcentage						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble des salariés	1,3	3	2,5	2	2,3	1,3
Secteur public	1,2	3,4	2,2	2	2,3	1,2
Municipal	2,8	2,5	1,9	1,7	2	3
Provincial	1,1	3,4	2,3	3	2,8	1,2
Fédéral*	2,9	-	2,3	1,8	2,3	-
Secteur privé	2,2	2,7	2,8	2	2,3	2,2
<i>Par type de produits</i>						
Biens	2,1	1,9	2	1,4	1,5	2,4
Construction	-	2,9	2,9	2,3	2,4	-
Services	2,4	2,5	3,5	2,8	2,4	1,8

* Les conventions renouvelées en 2011 dans ce secteur n'ont pas encore été intégrées dans la base de données ICTSN.
Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2						
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2006-2011						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de conventions	276	247	277	239	238	215
Tous les secteurs						
Secteur public	69	29	53	70	52	71
Municipal	14	5	17	40	27	16
Provincial	51	24	34	16	20	55
Fédéral	4	-	2	14	5	-
Secteur privé	207	218	224	169	186	144
<i>Par type de produits</i>						
Biens	130	122	119	82	108	80
Construction	-	4	1	1	5	-
Services	77	92	104	86	73	64
Nombre de salariés (en milliers)						
Tous les secteurs	380,7	231,9	115,5	93,8	269,9	530,8
Secteur public	327,7	99,3	49,9	61,5	33,2	496,2
Municipal	2,8	0,9	17,6	14,3	20,4	3,8
Provincial	321,9	98,3	30,8	9,1	11,4	492,4
Fédéral	3,1	-	1,5	38,1	1,4	-
Secteur privé	53,0	132,6	65,5	32,3	236,7	34,6
<i>Par type de produits</i>						
Biens	37	27	29,7	18,3	20,7	23,2
Construction	-	92,6	0,2	1,1	190,7	-
Services	16,0	13,5	35,7	12,9	25,2	11,3

Source : ministère du Travail du Québec.

ANNEXE B

Tableau B.1						
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, par année de renouvellement, 2006-2011, en pourcentage						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble des salariés	1,3	3	2,5	2	2,3	1,3
Secteur primaire	1,9	3	3	1,5	7,5	3,5
Agriculture	-	-	-	-1,7	-	-
Sylviculture	2,3	2,3	3	-	-	-
Mines et carrières	1,8	3,2	-	2,7	7,5	3,5
Secteur manufacturier	2,1	1,8	1,9	1,4	1,4	2,3
Aliments	2,5	1,2	2,1	1,8	2	2,2
Boissons	2,1	1,3	-	1,1	1,4	0,7
Tabac	-	-	2,2	-	1	-
Caoutchouc et matières plastiques	2,1	2,1	2,6	1,4	3,4	1,1
Cuir	-	-	-	1,8	-	-
Textile	1,9	1,9	-2,7	-1	-	2,2
Habillement	1,1	1,9	1,7	1,8	-1,6	-
Bois	2,4	1,7	-1,7	0,7	0,8	1,4
Meuble	1,3	1,7	1,5	-	1,4	1,5
Papier	1,5	1,7	1,6	1,8	0,2	3,5
Imprimerie	1,7	2,3	0	-0,9	1,4	1,1
1 ^{re} transformation des métaux	2,5	2,7	2,4	3,1	2,1	3
Produits en métal	2,7	-0,1	1,7	2	1,8	2,4
Machinerie	3,1	2,3	2,5	2,4	-	1,3
Matériel de transport	2,1	2,3	3	1	2,3	3
Produits électriques	2,2	1	0,8	1,5	1,7	2,5
Minéraux non métalliques	2,3	3,1	2,3	2,2	2	-
Produits du pétrole et du charbon	-	4,7	4,8	-	-	2,8
Industrie chimique	2,7	3,3	2,8	3	2,3	2,4
Autres industries manufacturières	0,3	1,5	0,8	0,9	1,9	4,2
Construction	-	2,9	2,9	2,3	2,4	-
Services	1,2	3,3	2,7	2,1	2,3	1,2
Transports et entreposage	2,3	2,3	2,2	1,6	2	2,4
Communications	1	2,1	4,1	1,8	2,2	-
Électricité, gaz et eau	2	2,1	2,1	-	2,5	2,2
Commerce de gros	1,9	1,8	2,8	2,8	2,9	3,1
Commerce de détail	2,5	2,7	2,4	3	2,3	2,3
Finances	2	2	2,3	3,2	3	3,8
Assurances	2,9	2,2	-	2,6	2,4	2,2
Immobilier	1	-	4	-	-	0,9
Services aux entreprises	3,1	3,4	4,2	1,9	1,3	-3,8
Administration publique						
provinciale	1,2	-	-	4,8	-	1
municipale	2,9	2,7	1,8	1,7	2	3,2
fédérale	3,3	-	2,3	1,8	1,9	n/d
Enseignement	1,8	3,4	3,2	2,4	2,4	1,5
Services médicaux et sociaux	0,8	3	2,5	2,4	1,3	1
Hébergement	3,3	3	3,1	4	3,2	2,2
Restauration	3	3,6	2,9	2,5	2	0,7
Autres services	2,9	2	2,7	2,3	3	2
Secteur public	1,2	3,4	2,2	2	2,3	1,2
Secteur privé	2,2	2,7	2,8	2	2,3	2,2
Nombre de conventions collectives	276	247	277	239	238	215
Nombre de salariés	380 747	231 866	115 459	93 773	269 904	530 780

Source : ministère du Travail du Québec.

n/d : donnée non disponible

ANNEXE B

Tableau B.2								
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine								
- Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2006-2013, en pourcentage								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (P)	2013 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,3	2,3	2,3	2,5	1,6	1,6	1,9
Secteur primaire	1,7	2,6	2,6	2,2	3,5	1,8	3,9	3,8
Agriculture	1,5	3,0	2,5	-	3,6	3,5	-	-
Sylviculture	2,3	2,2	2,4	2,4	2,5	-	-	-
Mines et carrières	1,5	2,8	2,7	2,1	3,7	1,8	3,9	3,8
Secteur manufacturier	2,2	2,2	2,2	1,9	1,9	2,1	2,1	1,9
Aliments	2,2	1,5	1,8	1,8	2,1	2,1	2,1	1,9
Boissons	2,1	1,8	1,9	1,7	1,8	0,4	1,3	0,8
Tabac	3,0	2,6	2,8	2,8	0,3	1,3	1,0	1,0
Caoutchouc, matières plastiques	2,3	2,3	2,7	1,9	1,7	2,2	1,8	1,4
Cuir	2,7	1,7	2,0	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0
Textile	2,1	2,2	0,4	0,9	1,5	2,1	2,2	2,1
Habillement	1,4	1,5	2,1	0,8	-2,3	1,1	1,8	-
Bois	2,1	2,1	2,2	2,0	1,5	1,3	1,4	1,7
Meuble	2,1	1,9	1,2	1,0	2,0	2,1	2,3	1,7
Papier	1,8	1,9	1,8	1,1	1,4	1,7	1,6	1,7
Imprimerie	2,1	2,5	1,4	0,3	0,7	1,4	1,9	2,0
1 ^{re} transformation des métaux	2,1	2,3	2,8	2,5	2,7	3,3	3,3	2,4
Produits en métal	2,3	2,3	2,4	2,3	2,0	2,1	2,1	2,3
Machinerie	2,6	2,6	2,3	2,6	2,2	2,1	2,4	2,2
Matériel de transport	2,7	2,9	3,1	2,6	2,7	3,1	2,4	2,2
Produits électriques	2,2	1,6	2,7	2,1	1,6	2,1	2,7	2,6
Minéraux non métalliques	2,8	3,2	2,6	2,5	1,6	2,1	2,1	2,3
Produits du pétrole et du charbon	3,0	5,0	4,5	4,5	-	3,0	3,2	-
Industrie chimique	2,9	3,6	2,0	2,7	2,8	2,2	2,7	3,0
Autres industries manufacturières	2,1	1,5	2,0	1,5	2,6	1,5	2,5	2,7
Construction	3,7	3,1	3,0	3,0	2,6	2,5	2,5	4,9
Services	2,3	2,1	2,1	2,1	2,6	1,2	1,3	1,8
Transports et entreposage	2,6	1,7	2,2	2,2	2,5	2,2	2,4	2,2
Communications	2,7	1,9	4,6	1,8	2,0	2,1	2,2	3,5
Électricité, gaz et eau	2,2	2,0	2,1	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Commerce de gros	1,8	2,0	2,1	2,4	3,9	2,5	2,4	2,5
Commerce de détail	2,0	2,4	2,5	2,4	2,5	2,2	2,1	2,1
Finances	1,6	1,9	2,2	2,0	5,7	2,4	2,0	2,0
Assurances	2,6	2,9	1,3	2,2	2,4	3,5	2,8	2,4
Immobilier	1,1	1,1	7,4	1,1	0,7	0,2	1,0	1,8
Services aux entreprises	2,3	2,2	0,6	5,2	2,9	1,9	1,2	0,9
Administration publique								
provinciale	2,0	1,9	2,2	6,1	0,5	1,0	1,0	1,8
municipale	2,4	1,0	2,0	2,1	2,6	2,5	1,4	2,4
fédérale	2,5	2,9	1,6	1,5	1,5	n/d	n/d	n/d
Enseignement	2,5	2,3	2,1	2,0	2,7	0,9	1,3	1,8
Services médicaux et sociaux	2,0	2,0	2,0	2,0	7,7	0,8	1,0	1,7
Hébergement	3,5	3,6	3,4	3,2	3,0	2,6	2,4	2,4
Restauration	2,0	2,7	3,3	2,6	2,4	2,1	2,6	1,0
Autres services	2,7	2,7	2,6	2,4	2,1	3,3	2,3	2,3
Secteur public	2,2	2,1	2,0	2,0	2,7	1,0	1,2	1,8
Secteur privé	3	2,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1
Nombre de conventions collectives	1 117	1 150	1 166	1 116	1024	917	666	442
Nombre de salariés	780 863	859 659	872 725	861 470	561 748	935 632	858 798	601 434

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

n/d : donnée non disponible

Notes techniques

1. Types de mesures

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.5 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 2.1 et 2.2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public, ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

Taille de l'unité de négociation

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 1,9 % en 2012, 1,8 % en 2013, 2 % en 2014 et 2015.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants : 2,2 % en 2012, 2 % en 2013 et 2014 et 2,1 % en 2015.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins¹³; elles sont révisées au moins deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S12}{S0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S6}{S3} = 1 + r$$

13. Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Prévisions économiques et financières*, volume 17, printemps 2012.

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année qui précède la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année		
	W_0	g_1	g_2	g_3	W_3	g
A	10	5,0	5,0	5,0	11,58	5,0
B	10	2,5	2,5	10,0	11,56	3,8
C	10	10,0	2,5	2,5	11,56	6,1

6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.